



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	20/05/2015	date d'affichage :	20/05/2015
Présents :	18		

Le vingt-six mai deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Frédéric PETITJEAN ; Emmanuel COURTOIS ; Fabienne PRUDHON ; Emmanuelle VINTER ; Manon FOREST ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; François HOHWEILLER ; Gaëlle KUPPER.

Absent(e)s : Hélène MELQUIOT (a donné pouvoir à Marie-Françoise FIRMIN)

Secrétaire de séance : Manon FOREST

M. le Maire remercie M. Julien FOURNIER, Receveur Percepteur à Nolay, et Trésorier communal, pour avoir accepté son invitation.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 28 avril 2015, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AB437 (5 rue des Cloutiers)
- AC412 (10 rue Saint-Quentin)

ORDRE DU JOUR

N° 2015-05-26-066 : installation d'une Conseillère municipale

Vu la lettre de démission de M. Étienne COURTAT, reçue par M. le Maire le 29 avril 2015,
Vu l'article L270 du Code Électoral,
Vu la circulaire ministérielle NOR INT/A/1405029C du 13/03/2014,
Vu la circulaire ministérielle NOR INT/A/0600075C du 09/08/2006,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de Mme Gaëlle KUPPER au Conseil municipal, pour siéger en lieu et place de M. Étienne COURTAT, démissionnaire,

VALIDE le tableau modifié du Conseil municipal, annexé à la présente délibération.



DÉPARTEMENT
de la COTE D'OR
ARRONDISSEMENT
BEAUNE

COMMUNE :
NOLAY

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal
19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	FLACHE Jérôme	01/01/1971		362
Premier adjoint	Mme	CORON Claude	03/01/1969	362
Deuxième adjoint	M.	BERNARD Georges	29/12/1950	362
Troisième adjoint	Mme	FIRMIN Marie-Françoise	24/02/1962	362
Quatrième adjoint	M.	MONNOT Jean-Guy	11/04/1943	362
Cinquième adjoint	Mme	BOUCHET Monique	09/06/1945	362
Conseiller municipal	M.	GAUDIAU Dominique	21/10/1961	362
Conseiller municipal	M.	VOILLLOT Bruno	04/11/1962	362
Conseiller municipal	M.	PETITJEAN Frédéric	21/08/1968	362
Conseiller municipal	M.	COURTOIS Emmanuel	08/08/1970	362
Conseillère municipale	Mme	PRUDHON Fabienne	16/02/1971	362
Conseillère municipale	Mme	VINTER Emmanuelle	19/04/1971	362
Conseillère municipale	Mme	MELQUIOT Hélène	12/05/1977	362
Conseillère municipale	Mme	FOREST Manon	13/06/1984	362
Conseiller municipal	M.	CHEVALIER Jean-Yves	14/09/1950	318
Conseillère municipale	Mme	FRANCOIS Claudine	07/11/1950	318
Conseillère municipale	Mme	TAUPENOT Martine	03/07/1954	318
Conseiller municipal	M.	HOHWEILLER François	27/07/1949	318
Conseillère municipale	Mme	KUPPER Gaëlle	24/01/1978	29/04/2015	362

A NOLAY, le 26/05/2015
Le Maire, Jérôme FLACHE

N° 2015-05-26-067 : gestion du camping municipal : prolongation de la DSP

Claude CORON, 1^{ère} Adjointe en charge du développement économique, rappelle que le contrat de délégation de service public (DSP) mis en place pour la gestion du camping municipal « les Chaumes du mont » arrive à terme le 30 octobre 2015.

Après avoir étudié les différentes procédures mobilisables pour la gestion du service, la délégation de service public sur 10 ans semble répondre au plus près aux contraintes de gestion du futur délégataire, notamment en termes de lisibilité, ainsi qu'aux attentes de la Collectivité, notamment en termes de professionnalisation de la gestion.

Séance du 26/05/2015



Dans un souci de continuité du service, et en accord avec le gérant actuel du camping, il convient de prolonger d'un an la convention de délégation en vigueur à ce jour.

Vu l'avis favorable du gérant du camping,
Vu l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service et maintenir ainsi l'offre de prestation locale en matière d'hébergement touristique,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention,

- **DECIDE** de prolonger d'une année la convention d'affermage relative à la gestion du camping municipal « les Chaumes du Mont », en date du 08 mai 2014, sans préjudices des dispositions actuellement en vigueur,
- **CHARGE** M. le Maire de signer l'avenant à intervenir, portant prolongation de la convention précitée pour une année, à savoir jusqu'au 30 octobre 2016.

N° 2015-05-26-068 : reconduite du tarif des redevances pour occupation du domaine public

Vu la délibération n°02 du 20/01/2010 portant actualisation du tarif des redevances pour occupation du domaine public,
Vu la délibération n°18 du 18/02/2010 portant modification de la délibération précitée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire pour 2015 le tarif en vigueur pour le calcul des redevances d'occupation du domaine public,

AJOUTE une nouvelle assiette de calcul pour la redevance concernant les « terrasses de 50 m² maximum, pour consommation », au prix de 300€/an,

CHARGE M. le Maire de signer les conventions correspondantes et d'émettre les titres de recette afférents.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
DESIGNATION	VALEURS POUR 2015
Panneau publicitaire de 1m ²	11,00 € / an
Terrasse de 15m ² max, pour étalage	38,60 € / an
Terrasse de 15 m ² max, pour consommation	77,20 € / an
Terrasse de 30 m ² max, pour consommation	165,40 € / an
Terrasse de 40 m ² max, pour consommation	220,50 € / an
Terrasse de 50 m ² max, pour consommation	300,00 € / an
Agrandissement terrasse	0,55 € / jour / m ²
Étalage pour durée déterminée	0,55 € / jour / ml
Camion pour pizzas (pl mairie, avec électricité)	188,00 € /an (4,00 € /jour)
Camion pour pizzas	164,50 € /an (3,50 € /jour)
Marché sans abonnement	0,80 € / jour / ml
Marché avec abonnement mensuel	2,15 € / mois / ml
Marché avec abonnement trimestriel	5,15 € / 3 mois / ml
Marché avec abonnement annuel	16,95 € / an / ml
Camion déballage (outillage)	51,25 € / jour



N° 2015-05-26-069 : décision n°1/2015 budget général - subvention Agence de tourisme

M. le Maire expose à l'assemblée que L'Agence de Tourisme nolaytoise organise l'accueil de musiciens belges dans le cadre de la manifestation Cep en Verre.

Après examen du dossier, et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention,

CHARGE M. le Maire d'inscrire les écritures suivantes au budget général pour 2015 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6257 : Réceptions	800.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	800.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		800.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		800.00 €

CHARGE M. le Maire de procéder au mandatement de la subvention correspondante, à savoir 800€ de subvention sur le compte de l'Agence de Tourisme nolaytoise.

N° 2015-05-26-070 : création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise territorial, en raison de des contraintes organisationnelles spécifiques du service technique communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE La création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel pour 2015,

DEMANDE la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps complet, dès la nomination effective d'un agent sur l'emploi nouvellement créé, et après avis favorable du Comité Technique près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or,

CHARGE M. le Maire de procéder au recrutement.

N° 2015-05-26-071 : exercice transitoire de la compétence « gestion des eaux pluviales »:

La loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II impose aux communautés d'agglomération compétentes pour l'assainissement des eaux usées, d'exercer la compétence de gestion des eaux pluviales à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour prendre toutes les dispositions nécessaires et réaliser les études préalables au transfert de cette compétence, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) demande aux communes membres de continuer à exercer ladite compétence pour son compte, durant l'année 2015. La régularisation des dépenses engagées interviendra au cours de l'exercice 2016, étant entendu qu'elles seront prises en compte par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) dans le calcul des coûts inhérents au transfert de la compétence.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention tels que précisés ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de signer ladite convention, dont une expédition figure en annexe de la présente délibération, ainsi que de solliciter la prise en charge des dépenses concernées qui auront été réalisées par la Commune pour le compte de la CABCS.

N° 2015-05-26-072 : voyage en Angleterre / participation financière des adultes :

Après examen du dossier, la commission en charge des jumelages propose de demander une participation financière aux adultes inscrits au voyage à Ewelme (Angleterre) du 19 au 22/06/2015, à hauteur de 50€ par personne majeure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de la participation demandée aux adultes pour le voyage à Ewelme du 19 au 22/06/2015, à hauteur de 50€,

CHARGE M. le Maire d'émettre les titres de recette correspondants.

N° 2015-05-26-073 : mise aux normes de l'éclairage public / lotissement F. BELIN :

M. le Maire expose à l'assemblée que le lotissement François BELIN est équipé d'un système d'éclairage vétuste et rendu obsolète par la directive européenne 2005/32/CE, qui interdit dès 2015 la commercialisation des lampes dites «ballons fluorescents», c'est-à-dire des lampes à vapeur de mercure. Celles-ci sont réputées polluantes et énergivores.

Le Syndicat Inter Communal d'Énergies de Côte d'Or (SICECO) a réalisé un devis prévoyant le remplacement du dispositif d'éclairage dans son ensemble. Le plan de financement des travaux se définit comme suit :

Coût total des travaux HT	37 023.96€
Subvention SICECO	20 011.98€
Montant total à charge de la commune	17 011.98€

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le devis du SICECO n°3 correspondant au dossier EP/319/A,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de mise aux normes de l'éclairage public du lotissement François BELIN,

CHARGE M. le Maire de signer le devis correspondant,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget prévisionnel pour 2015, étant entendu que ces travaux seront financés par fonds de concours, et amortis en 1 année sur l'exercice 2016.

N° 2015-05-26-074 : Programme de travaux rue Perraudin :

M. le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité concernant le programme de travaux rue Perraudin a été lancée par délibération du Conseil municipal en date du 26/11/2013. Des travaux seront commandés touchant à la voirie, ainsi qu'aux différents réseaux. Les travaux de voirie sont à la charge de la seule commune, dont elle exerce la compétence. La création et la gestion des réseaux d'adduction d'eau potable et de collecte des eaux usées relèvent de la compétence communautaire et sont donc à la charge de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS). Selon la



délibération n° 2015-05-26-071 de ce jour, la gestion des eaux pluviales est gérée transitoirement en 2015 par la commune pour le compte de la CABCS. Les différents réseaux secs (télécommunication, éclairage public et distribution d'électricité) relèvent de la compétence du Syndicat Inter Communal d'Énergie de Côte d'Or (SICECO). Seulement quelques modifications mineures pourraient être apportées à ces derniers, pour répondre aux contraintes techniques inhérentes aux travaux.

Les modalités de remboursement des travaux relevant de sa compétence par la CABCS à la commune (adduction d'eau potable, eaux usées) seront précisées dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir. Les travaux concernant la gestion des eaux pluviales seront pris en charge conformément aux dispositions approuvées par la délibération n° 2015-05-26-071.

Après avoir présenté le programme de travaux, Monsieur le Maire présente l'estimation définitive du Maître d'œuvre :

Travaux de voirie	135 000€ HT
Travaux sur réseau d'eaux pluviales	166 520€ HT
Travaux sur réseau d'assainissement	150 025€ HT
Travaux sur réseau d'adduction d'eau potable	127 000€ HT
Prestations communes	<u>61 050€ HT</u>
	639 595€ HT

Le montant de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie s'élève à 12 500€ HT.

Le montant de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux sur les ouvrages relevant de la compétence communautaire s'élève à 14 900€ HT.

Vu le compte rendu de la réunion de la commission voirie qui s'est tenue le 19/05/2015, aux termes duquel la commission propose de ne pas retenir le programme de dissimulation des réseaux aériens, Ayant entendu le rapport de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux concernant la voirie ainsi que les réseaux dits « humides » rue Perraudin, hameau de Cirey, pour une estimation globale à hauteur de 639 595€ HT,
- **CHARGE** M. le Maire de signer les contrats de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie, et les réseaux humides, proposés par le Cabinet MERLIN (12 rue de Gray 21000 DIJON) ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS

Questions diverses

- ✓ **Prochaine réunion du Conseil municipal :**

La date retenue pour la prochaine session du Conseil municipal est fixée au mardi 23 juin.

- ✓ **Projet « Espace jeunes » :**

Dans le cadre du projet de création d'un « espace jeunes », une réunion publique est organisée vendredi 5 juin à partir de 19h30 au city-park de Nolay. La manifestation s'adresse aux jeunes entre 13 et 20 ans qui souhaitent s'impliquer et participer au projet. Il s'agira de débattre sur les objectifs recherchés et les attentes des jeunes. La soirée s'achèvera autour d'un barbecue.



✓ **Exposition sur la Grande guerre :**

La municipalité organise du 25/07 au 02/08, en collaboration avec le Conseil départemental et le Souvenir français, une exposition intitulée « Côte d'Or 1914-1918 : un territoire en guerre ». Les permanences seront tenues conjointement par des élus et des membres du Souvenir français.

✓ **Travaux Agence de Tourisme :**

Les travaux nécessaires au transfert de l'Agence de tourisme au n°13 rue de la République débuteront normalement courant juin.

✓ **Acquisition de la gare et restauration scolaire :**

Après que Jérôme Flache se soit retiré en application de la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2014, Jean-Guy MONNOT a fait le point du projet d'acquisition de l'ancienne gare. A la suite de la réunion de travail du 21 avril 2015, une visite par les conseillers municipaux disponibles de bâtiments à réaffecter a eu lieu le jeudi 14 mai 2015, en particulier l'ancienne gare et l'école élémentaire.

Il en ressort que le problème de la restauration scolaire pourrait être résolu en comparant et en choisissant entre quatre solutions :

- continuer l'utilisation de la restauration du collège contigu en l'aménageant,
- acheter l'ancienne gare et utiliser son rez-de-chaussée, actuel restaurant d'entreprise de CLEIA,
- redistribuer des salles vacantes ou pouvant se libérer au sein de l'école élémentaire, en particulier les salles mises à disposition du club de musculation et la salle informatique pour y aménager un restaurant scolaire,
- construire un restaurant scolaire en limite du collège au sein du terrain de l'école primaire.

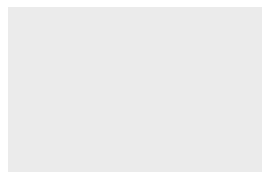
De la discussion et en particulier des éléments de comparaison avancés, il ressort que l'implantation de la restauration dans l'enceinte scolaire est à retenir et que, dans ce cas, le maintien du recours à la restauration du collège est à privilégier.

L'ancienne gare est située à un endroit stratégique en bordure de la voie verte et à proximité du clos Carnot que la commune vient d'acquérir. Elle constitue un témoin de la présence du chemin de fer pendant 120 ans à Noyay et souffre d'un déficit d'entretien depuis environ 50 ans. Son acquisition et sa transformation en gîte collectif/gîte d'étape ont été envisagées lors de la programmation des investissements futurs de la commune. Elles devraient être précédées d'une appréciation de l'équilibre financier de cette opération.

la séance est levée à 22h50.



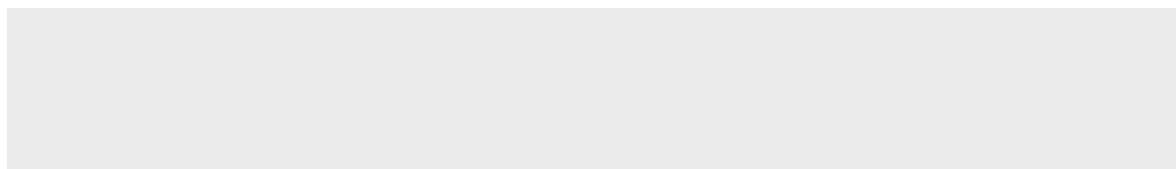
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

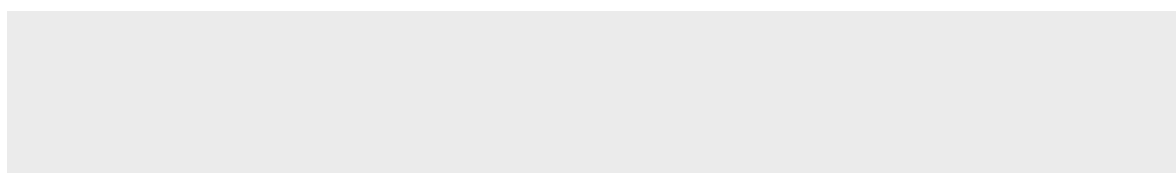
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

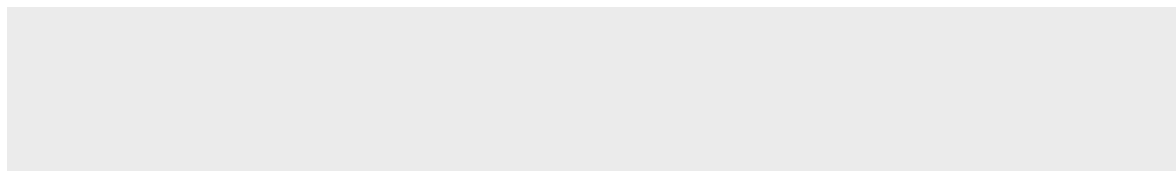
KUPPER Gaëlle



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

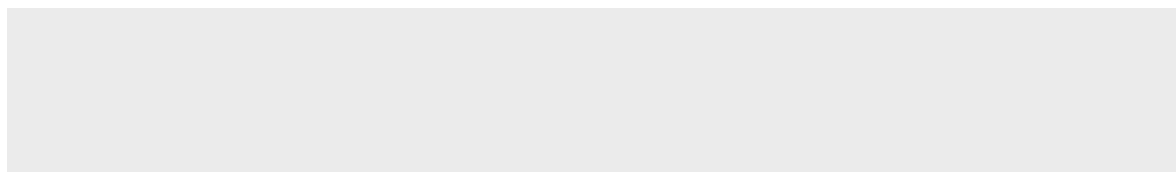
PETITJEAN Frédéric



COURTOIS Emmanuel

PRUDHON Fabienne

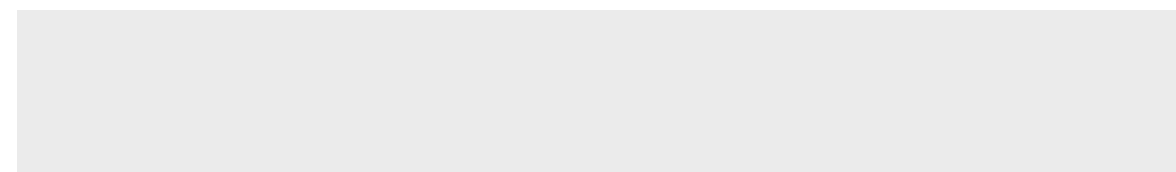
VINTER Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

FOREST Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

